



Parlement jurassien
Groupe socialiste

Question écrite

No 2482

Contrôle du marché du travail : que fait l'Etat ?

Fin 2011, un cas de pression sur les salaires particulièrement grave a été découvert à Porrentruy. Ce dernier a choqué bon nombre de citoyennes et citoyens jurassiens.

Dans un média régional, le chef du service des arts et métiers s'est exprimé au travers d'une tribune pour indiquer, en simplifiant, que la découverte de la situation des salariés effectuant des travaux à la Villa Turberg démontrait l'efficacité des contrôles paritaires et/ou entrepris par l'Etat.

Si la pression sur les salaires est un élément éminemment important, il l'est certainement tout aussi que la problématique du travail au noir. Il paraît d'ailleurs possible de trouver des convergences au niveau du travail effectué par le service des arts et métiers.

Dans son rapport 2010 sur l'exécution de la loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir, le Seco détaille de manière transparente les différentes mesures entreprises dans l'ensemble des cantons.

On peut notamment y prendre connaissance des ressources humaines consacrées à la lutte contre le travail au noir dans les différents cantons. Les cantons latins et voisins au Jura consacrent ainsi :

Bâle-Ville	7	EPT
Bâle-Campagne	4.5	EPT
Fribourg	3	EPT
Genève	7.5	EPT
Neuchâtel	4.4	EPT
Tessin	4	EPT
Valais	4	EPT
Vaud	6.2	EPT

Toujours selon ce même rapport, le Jura consacre lui un poste à plein temps à cette mission.

En 2010, c'est ainsi 273 contrôles qui ont été effectués dans le Jura relativement au travail au noir. Soit, sur une moyenne de 220 jours de travail, plus d'un contrôle par jour ouvrable !

Aussi, le Gouvernement peut-il répondre aux questions suivantes :

1. Le nombre de contrôles a-t-il évolué durant l'année 2011 ?

2. Le Gouvernement estime-t-il que les ressources humaines consacrées à la lutte contre le travail au noir sont suffisantes ?

3. Comment est-il possible d'effectuer plus d'un contrôle par jour de travail ? Ces contrôles sont-ils assez poussés ?

4. Existe-t-il des collaborations entre le contrôle du marché du travail, notamment sur la question du dumping salarial, et les contrôles effectués en matière de lutte contre le travail au noir ?

D'avance nous remercions le Gouvernement pour sa réponse.

Delémont, le 1^{er} février 2012

Pour le groupe socialiste
Loïc Dobler

[Handwritten signatures and names]
Gauli Rapha
A. Keyo
J. Laeuss
B. Mé
L. Spina
D. Drell
M. Mequin
B. Mé
L. Spina